

## LA FONDATION

# Projet d'établissement

Le projet d'établissement a pour ambition de définir la politique générale de l'établissement sur une période de cinq ans. La Fondation Bon Sauveur de Bégard vient de finaliser son Projet d'Etablissement 2017-2021 qui englobe le Centre Hospitalier Spécialisé et les Structures Sociales et Médico-Sociales.

Le **secteur sanitaire** et le **secteur médico-social** étant en constante évolution, la Fondation Bon Sauveur se doit d'**adapter ses moyens aux besoins de la population de son territoire et des personnes accueillies**.

C'est dans cet objectif qu'a été construit le **Projet d'Etablissement 2017-2021**. Il traduit la volonté de l'Institution de mieux coordonner sa réflexion, de décloisonner les secteurs sanitaires et médico-sociaux.

Par ailleurs, un **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** lie la Fondation à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne pour les activités de l'établissement de santé ainsi qu'un CPOM avec le Conseil Départemental et l'ARS pour les activités du pôle Social et Médico-Social.

## Des champs d'actions prioritaires

- Le **Projet usagers** qui découle des recommandations d'usagers et de citoyens issues du Forum Citoyen, de la Commission des Usagers et des Conseils de Vie Sociale
- Le **Projet qualité/gestion des risques** qui soutend l'ensemble des actions mises en œuvre au sein de l'Institution
- Le **Projet médical**
  - Le projet de soins infirmiers
  - Le projet des structures sociales et médico-sociales
  - Les projets des services supports :
    - > Le Projet social
    - > Le Projet des services logistiques et économiques
    - > Le projet du schéma directeur du système d'information
    - > Le Projet d'optimisation des moyens financiers
    - > Le projet Communication
    - > Le projet culturel

## Des enjeux majeurs s'en dégagent :

- > Réaffirmer les valeurs de la Fondation pour concilier **qualité des prises en charge et contrainte économique**,
- > Réagir aux restrictions budgétaires et proposer un dispositif d'accès aux soins ambulatoires adapté à ce contexte tendu sans entamer la qualité des prises en charge,

- > **Participer aux recompositions hospitalières** (Groupement Hospitalier de Territoire et Communauté, Psychiatrique de Territoire) qui s'accroissent afin d'éviter tout isolement dans un bassin rural fragilisé.
- > Être **acteur du projet territorial de santé mentale** qui élargit le champ d'actions au domaine social, médico-social, de l'insertion...
- > **Garder une taille critique** en concevant une nouvelle organisation qui s'appuie sur les plateaux techniques des Centres Hospitaliers Généraux (urgences, gériatrie, pédiatrie, médecine...) et les compétences des nombreux acteurs de santé mentale du territoire.
- > **Développer une vision sociale** soucieuse de la qualité de vie au travail des salariés.
- > **Valoriser et favoriser l'ouverture culturelle** compte tenu du patrimoine dont dispose la Fondation.
- > **Répondre aux besoins et conforter** la file active aussi bien en psychiatrie infanto-juvénile qu'en psychiatrie adultes, pour des prises en charge essentiellement ambulatoires ou alternatives à l'hospitalisation complète.
- > **Développer l'offre médico-sociale**, répondre aux exigences des bonnes pratiques notamment concernant l'autisme et participer aux politiques publiques sur le handicap (favoriser les parcours de prise en charge, participer aux Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées).
- > **Limiter les effets de la pénurie médicale tant en matière de recrutement, de formation, de partenariats que de délégations d'actions médicales** et réorganiser les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement.

D'ores et déjà, sont donc initiés des projets structurants et prioritaires. Entres autres :

- **La création d'un numéro de téléphone unique dédié aux professionnels de santé** ouvert 24H/24 afin de faciliter le circuit des admissions.

- **La mise en place d'un protocole d'admission** par le biais de **l'Infirmier d'Accueil et d'Orientation**. En journée, l'orientation des patients se fait par les Centres Médico-Psychologiques, et les nuits et week-ends par les Antennes Médico-Psychologiques des Centres Hospitaliers généraux.

Il s'agit de renforcer les prises en charge en Hôpital Général. A l'instar du fonctionnement du dispositif de Guingamp, le projet de relocalisation des services sur le site du Centre Hospitalier de Lannion sera facteur de ce renforcement.

## La restructuration de notre organisation en deux grands pôles adultes :

- > Un **Pôle de Psychiatrie polyvalente** constituée d'une unité d'admission et d'une unité dédiée aux soins sans consentement,
- > Un **Pôle de Psychiatrie spécialisée** axé sur l'Addictologie, la Psychogériatrie, l'Unité dédiée à des pathologies identifiées (en admission libre).

Le **Pôle Infanto-Juvénile** sera renforcé, grâce au regroupement des dispositifs ambulatoires de pédopsychiatrie à proximité du Centre Hospitalier de Guingamp.

Le **pôle social et médico-social** de la Fondation propose, conformément à son autorisation, un accueil en établissement ou un accompagnement en milieu ordinaire :

- à toute personne adulte en situation de handicap, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- à toute personne âgée en EHPAD

Les orientations stratégiques servant de base au projet de chaque établissement ou service social et médico-social sont définies dans le Projet d'Établissement de la Fondation Bon Sauveur qui entend intégrer les principes de co-construction, d'innovation, d'amélioration continue des modalités d'accompagnement, d'ouverture et de partenariat.

## LES AXES STRATEGIQUES

**Axe 1 : Faciliter l'accueil, le diagnostic, l'orientation et les soins** dans une logique de parcours du patient sur tout le territoire.

**Axe 2 : Constituer deux pôles de psychiatrie adultes et consolider le pôle de psychiatrie infanto-juvénile**

**Axe 3 : Répondre aux déterminants de santé publique du territoire : prévention du suicide, gérontopsychiatrie, addictologie et**

précarité.

**Axe 4 : Consolider les prises en charges spécifiques** notamment en matière d'autisme, d'Education Thérapeutique du Patient, d'approches systémiques familiales, d'électroconvulsivothérapie.

**Axe 5 : Garantir la qualité de la prise en charge médicale**

**Axe 6 : Améliorer la prise en charge des adolescents et jeunes adultes**

**Axe 7 : Renforcer le partenariat** avec le Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor.

**Axe 8 :** Participer à l'**élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)** en lien avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) en santé mentale des Côtes d'Armor et les acteurs du champ social et médico-social.

**Axe 9 :** Etudier la possibilité d'**implanter des lits de psychiatrie au sein de l'hôpital général**

**Axe 10 :** Améliorer la **qualité de l'accompagnement** dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

**Axe 11 :** Apporter une **réponse inclusive adaptée et évolutive** aux besoins de chaque personne en situation de handicap.

**Axe 12 :** Se doter d'une **organisation efficiente** au service des personnes accompagnées.

## Lecture du Projet d'Etablissement

[Lien vers un affichage en plein écran](#) 



**FONDATION BON SAUVEUR**  
1 rue du Bon Sauveur - 22140 Bégard

 02 96 45 20 10



CONTACTEZ-NOUS